



Retenu de 50% de salaire par COLLECTIM

Par Nadege29

Bonjour,

En arret maladie ordinaire j ai perdu 10 % de salaire,
le 15 septembre le medecin expert de COLLECTIM
a statue que je devais reprendre le travail. Je perds aujourd'hui 50 % de mon salaire. Mais le medecin expert de la Mairie
ou je suis adjoint d animation a statue il y a 6 mois que j etais inapte a mon poste actuel. Je suis depuis en reafectation
sans resultat. Est il normal que je perde 50 % de mon salaire.
J avais explique au medecin expert de COLLECTIM cela mais il n a rien voulu entendre. Depuis hier j appelle ma RH
qui me
me dit qe c est normal. La RH que j ai eu ce matin qu elle avait deja reçu le compte rendu de COLLECTIM, et que mon
salaire sera traite a 50% a partir du 15 septembre, jour de l expertise. Que dois je faire ?

Par kang74

Bonjour

Je ne connais pas votre statut , mais d'après ce que je comprends vous êtes en disponibilité pour raison de santé en
attendant un poste ou vous seriez apte .
Puisque vous n'êtes plus apte à votre poste , ce qui ne veut pas dire que vous êtes inapte définitivement à tous postes
de la FP : les deux choses ne se contredisent pas .
Notez qu'en CMO vous n'êtes à 90% que les 3 premiers mois : les 9 mois suivant sont à 50% donc cela ne change rien
.

Merci de préciser votre statut .

NB : vous pouvez toujours vous renseigner sur la liste des postes disponible de votre FP ;

Par Nadege29

Merci pour votre reponse,
En le medecin expert de la Mairie a certifie que je suis inapte a mon poste. Depuis 6 mois je suis en reafectation mais
il n y a toujours pas de poste vacant.

Par kang74

Et je vous ai répondu : être inapte à votre poste amène reclassement car vous n'êtes pas inapte à travailler .
Je suppose que le medecin a parlé de réintégration : ce qui est NORMAL .
Et vous ne répondez pas à la mienne : votre statut .
Et tant qu'à faire votre ancienneté et la date de début d'arrêt .

Je pourrais au moins vous préciser la procédure ad hoc .

Par Nadege29

Je suis adjoint d animation territorial

Par kang74

Contractuel, fonctionnaire, stagiaire = statut .

Et les dates ?

Par Nadege29

Fonctionnaire titulaire depuis 2002